



Reflets

d'Ayguemorte les Graves





Philippe Danné



IMPRIMÉ
SUR PAPIER
100%
RECYCLÉ

JOURNAL D'INFORMATIONS DE LA COMMUNE D'AYGUEMORTE LES GRAVES

Directeur de la publication : Philippe Danné

Rédaction :

Commission information et les associations

Coordination : Martine Talabot

Crédit photos :

R. Bareille, F. Lalanne, E. Louvet
J. de Miranda, M. Talabot

Crédit photos illustrations (Fotolia.com) :

Nitesh Kesarwani, Daboost,
Yuriya, Christopher Dodge

Conception et impression :

Imprimerie Au fil des pages à Saint-Selve

Dépôt légal : 37/01

Trimestriel, n° 116 - Décembre 2014

Tirage : 550 exemplaires

Illustrations non contractuelles

Imprimé sur papier 100 % recyclé

Mairie d'Ayguemorte les Graves

20, avenue du Général de Gaulle

33640 AYGUEMORTE LES GRAVES

Téléphone : 05 56 67 10 15

Télécopie : 05 56 67 04 05

Courriel : mairie-ayguemortelesgraves@wanadoo.fr

Madame, Monsieur,

Plus de six mois se sont écoulés depuis les élections municipales. La nouvelle équipe est en marche.

Malgré un été particulièrement maussade, les manifestations traditionnelles de notre commune se sont déroulées sous le soleil et ont connu un vif succès. Permettez-moi d'y revenir brièvement.

- la kermesse des écoles avec pour thème cette année « le parc animalier des Graves »,
- le marché nocturne, évènement devenu incontournable, sous le signe de la country et du folk, où cette année encore dix producteurs nous ont fait déguster leurs meilleurs produits (plus de 400 visiteurs sont venus profiter de cette soirée),
- la fête locale nous a offert un beau week-end ponctué d'activités multiples dans une ambiance joyeuse et conviviale. Un grand merci à tous les organisateurs, aux élus et agents communaux qui n'ont pas compté leur temps, aux associations, aux sponsors et aux bénévoles qui ont contribué à la réussite de cette grande manifestation populaire. À noter cette année la présence exceptionnelle de M. Philippe Madrelle, président du Conseil général, aux côtés de MM. Gilles Savary, député et Bernard Fath, conseiller général du canton de La Brède (voir le reportage photos proposé à l'intérieur de ce bulletin).

La préparation de la rentrée scolaire a grandement occupé élus et personnel communal avec :

- la sécurisation de la sortie des écoles avec la mise en place d'un passage piétonnier et la limitation du stationnement des véhicules sur le parking,
- l'installation d'un nouveau bâtiment sur la cour des écoles pour l'ouverture de la 6^e classe, compte tenu de l'augmentation du nombre d'élèves (145 inscriptions), pour un coût locatif de 15 000 €/an et 5 000 € d'achat de mobilier. S'y ajoute la mise en place d'un nouveau procédé de restauration dit « de liaison froide » qui a nécessité des aménagements importants au niveau de la cuisine et l'acquisition de matériels adaptés. Ainsi les efforts conjugués des élus et du personnel communal ont favorisé une rentrée scolaire sereine des enseignants et des élèves.
- la poursuite de la mise en œuvre des TAP (Temps d'Activités Périscolaires) avec quelques modifications afin de proposer des activités variées et adaptées en fonction de l'âge des enfants et en tenant compte des questions d'organisation, d'encadrement et de financement. Le coût supplémentaire à supporter pour la municipalité est de l'ordre de 15 000 €. S'y ajoute l'embauche d'un agent en contrat aidé, afin de renforcer le personnel municipal et maintenir une qualité de service auprès des enfants et des familles.

Les engagements liés à l'éducation des enfants et à l'aménagement de la journée scolaire restent une priorité. Budgétairement, ils représentent, sur le budget de la caisse des écoles un montant de 154 325 € et pour le temps d'accueil périscolaire un budget de 60 766 €.

- plus récemment, la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), lieu de discussion, d'échanges et de propositions. Il est composé de 8 membres, élèves de CM1 et CM2 élus par leurs camarades.
- enfin, poursuivant notre politique de sécurisation en lien avec le Conseil général, l'aménagement d'une aire de covoiturage au croisement de la RD 1113 et de la route de Thion et de la Forêt.

Le conseil municipal engage l'étude des projets à moyen et long terme concernant le développement de notre commune, en s'appuyant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme et sa mise en correspondance avec le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) pour lequel le bureau d'étude dans le cadre d'un marché à procédure adapté est en cours de recrutement.

Les grands axes de travail passent par la consolidation et l'identification du cœur de bourg avec la concrétisation d'un projet de multiservices, le développement économique des 40 ha de la zone des Grands Pins et de la zone Algayon, un développement urbain équilibré et maîtrisé, respectueux de l'environnement et du cadre de vie, la maîtrise de l'évolution démographique.

Par ailleurs, la mobilisation contre le projet de Ligne à Grande Vitesse se poursuit et plusieurs réunions concernant l'enquête publique ont été organisées dans le canton. Le conseil municipal dans sa séance du 2 décembre 2014 a adopté une motion de rejet dont vous trouverez l'argumentaire dans ce bulletin. Soyez assurés que l'équipe municipale reste vigilante et mobilisée.

La fin de l'année approche. Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de Noël. Que cette fin d'année puisse apporter à chacune et chacun d'entre vous le bonheur de se retrouver en famille ou entre amis.

Le maire,
Philippe Danné

•] SÉANCE DU 17 AVRIL 2014 [•

Vote du taux des 3 taxes pour 2014 : augmentation de 2 % correspondant au produit nécessaire à l'équilibre du budget considérant les nouvelles charges de fonctionnement (ouverture d'une 6^e classe et réforme des rythmes scolaires) et fixation des taux suivants :

- Taxe d'habitation : 14,86 %.
- Taxe foncière (bâti) : 17,63 %.
- Taxe foncière (non bâti) : 50,33 %.

Produit attendu : 290 341 €. Unanimité.

Attribution de subvention aux associations

L'enveloppe globale est fixée à 7 000 €. La répartition, votée à l'unanimité, est la suivante :

- ACCA : 660 €.
- ACPG-CATM : 650 €.
- AGEA : 600 €.
- Parents d'élèves : 120 €.
- Badminton : 200 €.
- Pétanque : 450 €.
- Hip Hop : 550 €.
- Club du 3^e Printemps : 855 €.
- Non affecté : 2 115 €.

Unanimité.

Subventions municipales à la caisse des écoles :

96 000 € (unanimité).

Subvention municipale au CCAS :

10 000 € (unanimité).

Sécurisation de l'accès du groupe scolaire

Dans l'attente du nouvel accès (rentrée 2015/2016), des mesures provisoires seront mises en place compte tenu de la dangerosité du parking. Unanimité.

Signature d'une convention avec la société protectrice des animaux

Il s'agit, en l'absence de fourrière sur la commune, d'assurer nos obligations en matière de prise en charge des animaux avec la SPA de Bordeaux et du Sud-Ouest. La convention fixe notamment les modalités financières de ce partenariat (montant : 0,50 € par habitant). Unanimité.

Désignation des représentants aux différentes commissions thématiques de la CCM et autres organes externes

- Aménagement du territoire : Philippe Danné.
- Environnement : Danielle Robin.
- Infrastructure Patrimoine et Contrôle de gestion : Bruno Cornet.
- Économie : Philippe Danné.
- Urbanisme d'Aménagement et relations supra-communales : Didier Lacampagne.
- Urbanisme réglementaire : Didier Rouby.

- Solidarité : Martine Talabot.
- Vie locale : Martine Ducos.
- Finances : Christian Cazeaux.

Propositions de représentants auprès d'organes externes à la CCM :

- UCTOM : titulaire Danielle Robin / suppléant Éric Joseph.
- Mission locale des Graves : Philippe Danné.
- Comité de direction à l'Office de tourisme : titulaire Martine Talabot / suppléante Bérengère Quellien.
- CISP : Philippe Danné.
- Commission locale de transferts d'évaluation des transferts de charges.
- Commission intercommunale d'accessibilité : Didier Rouby.

Questions diverses

Pratique et usage du covoiturage (étude menée par le Département) : une aire sera prochainement aménagée au croisement de la RD 1113 et de la route de la Forêt et de Thion.

•] SÉANCE DU 24 AVRIL 2014 [•

Compte tenu que le budget 2014 fait apparaître en recette un résultat d'exploitation reporté de 187 834,59 €, il est procédé au vote de la section de fonctionnement en suréquilibre afin de respecter le principe de sincérité budgétaire ainsi qu'au vote de la section d'investissement en équilibre comme suit : (cf page 5).

Questions diverses

Dépôt du permis d'aménager du Domaine de la Sablière et présentation du projet en séance.

•] SÉANCE DU 3 JUIN 2014 [•

Commission communale des impôts directs

Proposition des contribuables susceptibles d'être désignés comme membres de la commission communale des impôts directs et des contribuables susceptibles d'être proposés par la CCM à la commission intercommunale des impôts directs. Unanimité.

Désignation d'un référent à la sécurité routière :

Francis Fernandez.

FDAEC

La dotation allouée à la commune s'élève à 7 319,26 €.

SDEEG

Le montant des travaux nécessaires à l'éclairage public pour le renouvellement des foyers en 2014 s'élève à 17 660,34 € TTC dont 20 % peuvent être subventionnés par le SDEEG sur le montant HT plafonné à 60 000 €.

Dématérialisation

Signature d'un accord local de dématérialisation des pièces justificatives et des documents budgétaires. Cette convention définit les modalités de production et de communication des états de paie au comptable public.

Unanimité.

Signature d'une convention avec la société BCAquitaine

Cette convention a pour objet de répondre aux obligations réglementaires relatives au contrôle technique annuel des aires de jeux et des infrastructures sportives. Elle est conclue pour une durée de 3 ans reconductible. Montant annuel de la prestation : 675 €. Unanimité.

Nouvel accès au groupe scolaire

Les travaux de création de ce nouvel accès ayant été déclarés d'utilité publique par Monsieur le Préfet en date du 5 février dernier et, à défaut d'accord amiable, il convient de poursuivre la procédure et de constituer un dossier d'étude parcellaire. Ce dernier devra être adressé en préfecture accompagné d'un document d'arpentage. Unanimité.

Questions diverses

L'échangeur de La Prade va faire l'objet d'un réaménagement. En revanche, la question de la sécurisation du carrefour du Petit Breton reste sans réponse à ce jour considérant les travaux liés à la LGV.



RECENSEMENT MILITAIRE

En application au décret n° 2002-446 du 29 mars 2002, les jeunes filles et jeunes gens sont dans l'obligation de se faire recenser en mairie dans les trois mois qui suivent la date anniversaire de leurs 16 ans.

PIÈCES À FOURNIR

Carte nationale d'identité
Livret de famille
Justificatif de domicile

SOMMAIRE

Éditorial	2
Conseil municipal	3
Budget 2014	5
GPSO Enquête publique	6
Village en fête et en photos	8
Vie du village	10
Vie associative	15
Zoom sur l'association Arterrenatifs	16

LISTES ÉLECTORALES

Les personnes nouvellement installées dans la commune peuvent venir se faire inscrire du 1^{er} septembre jusqu'au 31 décembre 2015.

Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.

Conditions à remplir pour l'inscription sur la liste électorale :

- ✓ Être majeur.
- ✓ Avoir la nationalité française.
- ✓ Être domicilié sur la commune.

Conditions à remplir pour l'inscription sur les listes complémentaires :

- ✓ Être majeur.
- ✓ Avoir la nationalité de l'un des États de l'Union européenne.
- ✓ Jouir de ses droits civiques en France et dans l'État d'origine.
- ✓ Être domicilié sur la commune.

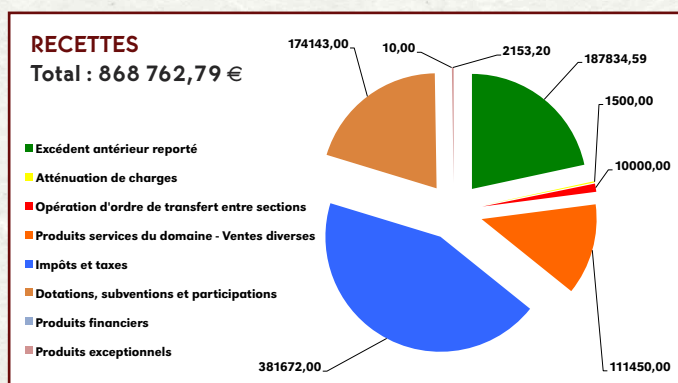
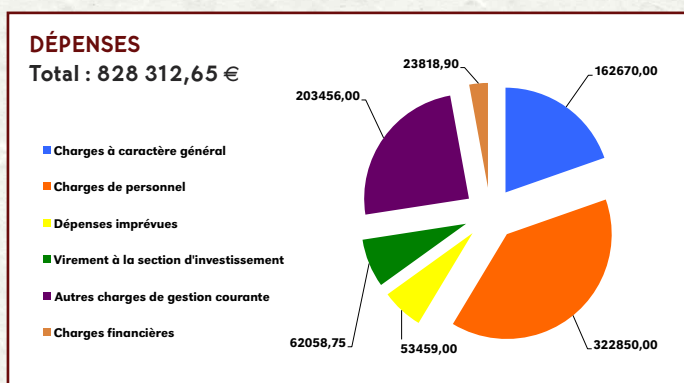
Nous vous rappelons que les élections régionales et cantonales auront lieu en 2015 et que pour voter, il est impératif d'être inscrit sur les listes électorales.

HORAIRE DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14 h à 16 h 30
Mardi	9 h 15 à 12 h	14 h à 18 h 30
Mercredi	Fermé	14 h à 16 h 30
Judi	9 h 15 à 12 h	14 h à 18 h 30
Vendredi	Fermé	14 h à 17 h

Chapitre	Désignation	Dépenses	Recettes
011	Charges à caractère général	162 670,00 €	
012	Charges de personnel	322 850,00 €	
022	Dépenses imprévues	53 459,00 €	
023	Virement à la section d'investissement	62 058,75 €	
65	Autres charges de gestion courante	203 456,00 €	
66	Charges financières	23 818,90 €	
002	Excédents antérieurs reportés		187 834,59 €
013	Atténuation de charges		1 500,00 €
042	Opération d'ordre de transfert entre sections		10 000,00 €
70	Produits des services du domaine et ventes diverses		111 450,00 €
73	Impôts et taxes		381 672,00 €
74	Dotations, subventions et participations		174 143,00 €
76	Produits financiers		10,00 €
77	Produits exceptionnels		2 153,20 €
Total		828 312,65 €	868 762,79 €

Après débat, le budget de fonctionnement est adopté à l'unanimité.

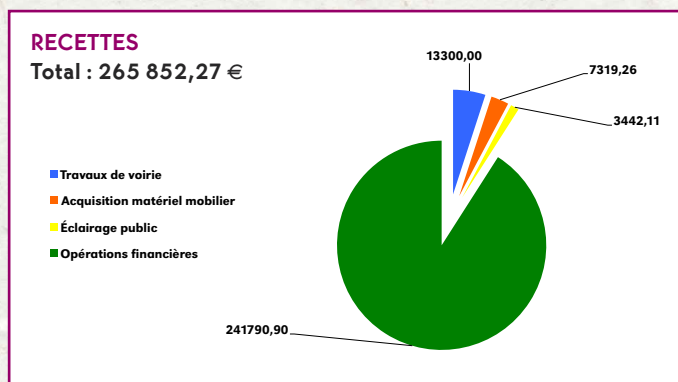
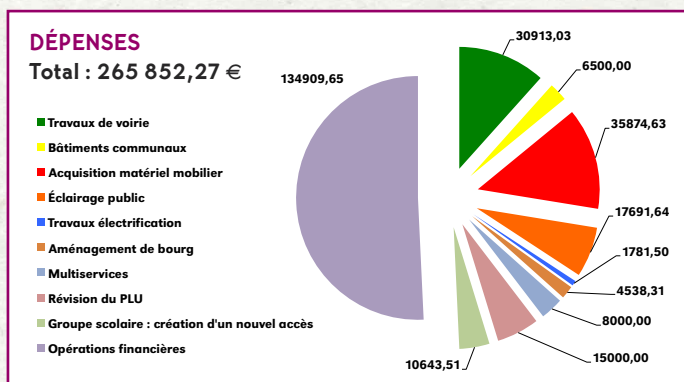


Section d'investissement

Opération	Désignation	Dépenses*	Recettes*
26	Travaux de voirie	30 913,03 €	13 300,00 €
30	Bâtiments communaux	6 500,00 €	
31	Acquisition matériel mobilier	35 874,63 €	7 319,26 €
32	Éclairage public	17 691,64 €	3 442,11 €
33	Travaux électrification	1 781,50 €	
38	Aménagement de bourg	4 538,31 €	
39	Multiservices	8 000,00 €	
44	Révision du PLU	15 000,00 €	
46	Groupe scolaire : création d'un nouvel accès	10 643,51 €	
OPFI	Opérations financières	134 909,65 €	241 790,90 €
Total		265 852,27 €	265 852,27 €

* Montant total du proposé et des restes à réaliser.

Après débat, le budget d'investissement est adopté à l'unanimité.



GPSO ENQUÊTE PUBLIQUE

Avis sur les aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux

Vu l'arrêté préfectoral en date du 25 août 2014 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique concernant les aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux dans le cadre de la première phase du Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest (LGV),

Vu le dossier d'enquête publique,

Vu le Conseil Municipal en date du 21 avril 2011 et la motion contre le projet de LGV ;

Considérant que cette délibération prend acte de l'état d'avancement du projet, il est rappelé l'hostilité de principe à ce projet dispendieux qui provoquera une nouvelle saignée dans notre commune et plus largement sur nos territoires.

L'avis de la Commune d'Ayguemorte les Graves fait l'objet d'une note d'argument qui est annexée à la présente délibération.

Ainsi, la Commune s'oppose à la réalisation de cette infrastructure ferroviaire considérant :

- les impacts écologiques, hydrauliques, paysagés et économiques supérieurs au bénéfice de cette infrastructure.

- La rentabilité économique de ces infrastructures remise en cause par la Cour des comptes dans son avis du 26 octobre 2014 que les élus du territoire dénonçaient déjà en 2005 lors de l'annonce du projet.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- D'approuver l'avis sur le GPSO tel qu'annexé à la présente délibération dans le cadre de l'enquête publique.

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avis qui sera envoyé à la préfecture de la Gironde et annexé au registre d'enquête publique.

ÉLÉMENTS RAPPORTÉS AU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR DURANT L'ENQUÊTE PUBLIQUE LGV

Face à un projet dont la pertinence économique, sociale, environnementale qui n'a pas été consolidée depuis 2005, est remise en cause par le rapport de la cour des comptes du 26 octobre 2014 sur différents arguments dont :

- Le niveau d'endettement, 44 milliards d'euros qui seront portés à 65 milliards au terme de l'achèvement des 4 LGV en construction dont Tours-Bordeaux avec en parallèle un réseau longtemps délaissé et qui est devenu obsolète.

- Les choix retenus de trains à une vitesse de 300 km/h sont plus coûteux en termes d'investissement et en exploitation (rentabilité en terme de cadencement et de flux de voyageurs) alors même que d'autres pays européens ont choisi de limiter à 249 km/h la vitesse des nouvelles générations plus économiques.

- Le programme LGV français poursuit manifestement un intérêt plus orienté sur les intérêts économiques liés à un groupe industriel français que celui lié à l'intérêt général.

- La méthode choisie, la conduite de projet est de type inversé. Au lieu de poser comme acte fondateur le décret de la déclaration d'utilité publique qui consacre un principe d'intérêt général, un processus de décision étape par étape a été mis en œuvre depuis 2005. L'enquête publique a été précédée de nombreuses concertations et la décision de réaliser le projet avait déjà été prise. La DUP apparaît comme une étape ultime qui permet de commencer à libérer des emprises foncières tout en marquant l'irréversibilité d'un projet,

le Conseil municipal s'oppose à la réalisation des Lignes à Grande Vitesse du GPSO.

SITUATION DE LA COMMUNE D'AYGUEMORTE LES GRAVES

La commune d'Ayguemorte les Graves est marquée par une empreinte paysagère forte liée à sa zone bocagère, ses zones humides, ses espaces boisés classés et son vignoble. Elle a su développer et traduire dans ses documents d'urbanisme des orientations fortes en termes de préservation et de valorisation des espaces naturels sensibles, d'espaces boisés classés et de corridors végétaux.

Les impacts du projet LGV

1. Sur le milieu naturel et l'environnement

Une saignée de 20,4 ha dont 11,6 ha dans les espaces boisés classés est créée. Ce milieu naturel, qui marque l'identité du village en tant que commune forestière est dénaturé dans sa globalité. La préservation de l'environnement et des espaces naturels, dont une partie est classée en EBC est un enjeu essentiel du Projet d'aménagement et de développement durable du Plan Local d'Urbanisme. Cette frange boisée permet de donner une identité au bourg car elle marque une rupture avec le paysage viticole et péri-urbain du sud. La préservation de certains boisements et corridors végétaux permet de maintenir des coupures vertes, essentielles pour la circulation de la faune (intérêt écologique) et le maintien de l'identité rurale, en correspondance avec les objectifs fixés par la charte paysagère de la CCM.

2. Sur les activités viticoles, agricoles et économiques qui font partie de l'aspect identitaire du village

Il impacte directement ou indirectement les trois châteaux propriétés viticoles AOC vins de Graves, Saint Gerôme, Méjean et Lusseau. Le territoire de l'appellation des Graves est mis à mal au-delà de notre commune. Ces propriétaires sont engagés depuis plusieurs années dans la valorisation de leur domaine en termes de qualité de vinification, d'agriculture biologique et d'élevage.

La zone d'activité économique Robert Algayon de la commune et son tissu économique sont endommagés. Cette zone d'activité économique marque l'une des entrées principales du village. Remarquablement paysagée et intégrée dans l'environnement elle se situe en vis-à-vis du château Méjean ayant fait l'objet notamment d'une rénovation et de replantation de vignes.

Ces deux éléments patrimoniaux et environnementaux remarquables embellissent l'entrée du village, en marquant son identité.

3. Sur le développement touristique de la commune, de la CCM et du département

Certains chemins de randonnée validés à la fois dans le cadre des itinéraires de randonnée de la Communauté de communes de Montesquieu et du schéma départemental sont sectionnés. Le développement d'activités de loisir et de valorisation touristique par la mise en valeur du cadre naturel et du développement des circuits pédestres sur la commune est ainsi anéanti.

4. Sur la topographie et la structuration du territoire communal

Un nouveau couloir de circulation ferroviaire est créé. Il scinde la commune en 2 parties supplémentaires. La commune d'Ayguemorte les Graves est déjà coupée par 3 couloirs de trafic, l'autoroute A62, la route départementale 1113 et la voie ferrée Bordeaux-Toulouse. Par voie de conséquence l'équilibre général de la commune est remis en cause définitivement.

5. Sur la sécurisation de l'entrée de bourg au carrefour du Petit Breton

Le projet d'aménagement d'un rond-point au carrefour du Petit Breton, identifié comme le plus accidentogène du canton et validé au niveau du Conseil général de la Gironde est repoussé à une date inconnue. RFF à ce stade du projet, n'a pas fourni de données techniques sur le niveau de décaissement de la ligne afin de définir le nouveau positionnement de cet aménagement.

Les mesures compensatoires

Nous demandons

- Que des franchissements soient mis en place afin de permettre l'accès aux chemins de randonnée et faciliter la circulation des espèces animales sur l'ensemble des espaces boisés du secteur de Thion et de la Forêt.
- L'indemnisation totale des propriétés impactées et du quartier de Thion, voire le déplacement de celui-ci sur un autre secteur de la commune.
- La création d'un nouvel accès sur la zone Algayon à partir de la RD 1113 afin de différencier la circulation des véhicules légers et industriels entrant sur la commune.

Nous n'acceptons pas que nos politiques de développement conformes à la loi SRU et articulées avec les politiques de la CCM soient remises en cause aussi profondément dans leurs fondamentaux, par un tracé qui crée des dommages irréversibles sur la cohérence d'ensemble de notre territoire. Ce projet de tracé est pour nous inacceptable.

Nous sommes totalement opposés à ce tracé qui impacte profondément notre village, sa physionomie, son environnement, son cadre de vie et qui dévalorise ses espaces naturels. Ce tracé est une remise en cause du plan local d'urbanisme, de son projet d'aménagement et de développement durable validé par l'État en 2007.

De plus ce projet dont le déséquilibre financier en fonctionnement est acté obligera les collectivités territoriales à apporter des compensations d'équilibre. Dans un contexte drastique de baisse des déficits colossaux de la France pour lesquels les collectivités territoriales sont impactées à hauteur de 11 milliards d'euros sur 3 ans ce projet revêt un non sens économique en termes d'investissement, de déficit annuel et plus globalement un non sens de politique publique.

**Surface de l'emprise LGV
à Ayguemorte les Graves :**

20,4 ha soit **3,2 %**
de la surface communale

**Destruction
d'espaces boisés classés EBC :**
11,6 ha

Source : GPSO (Grand Projet Ferroviaire du Sud-Ouest)

VILLAGE EN FÊTE ET EN PHOTOS



Du 12 au 14 septembre dernier, pour la 14^e édition, Ayguemorte les Graves était en fête ! Avec la programmation proposée pour cet évènement annuel, fête foraine, concerts gratuits, activités diverses et variées (promenade, concours de pétanque, atelier percussions, démonstration de sauts d'obstacles canins) ont permis des moments sympatiques et favorisé les échanges autour de petits déjeuners, du repas animé du samedi soir et servi par les jeunes du PRJ, suivi d'un magnifique feu d'artifice haut en couleurs.

Pendant trois jours, il y en avait pour tous les goûts et tous les âges. Le seul mot d'ordre était convivialité.

Nous remercions tous nos partenaires, associations et bénévoles sans qui cet évènement ne pourrait avoir lieu et tout particulièrement cette année, la jeune association Arterrenatifs pour son dynamisme et son investissement.

À l'année prochaine !





•] VIE DU VILLAGE [•

FÊTE DE L'ÉCOLE 2014

Le 13 juin dernier, la fête des écoles a clôturé la fin de l'année scolaire en un moment festif, derrière la salle polyvalente La Sablière. Enseignants et leurs élèves ont décliné le spectacle sur le thème du « Parc animalier des Graves ». Parents et proches, très nombreux, ont pu profiter d'un spectacle haut en costumes et en jeu théâtral! De l'émotion pour ces jeunes acteurs en herbe, bien vite récompensés par des jeux divers animés par les enseignants et les bénévoles.

La restauration assurée par l'association des parents d'élèves a connu un franc succès.

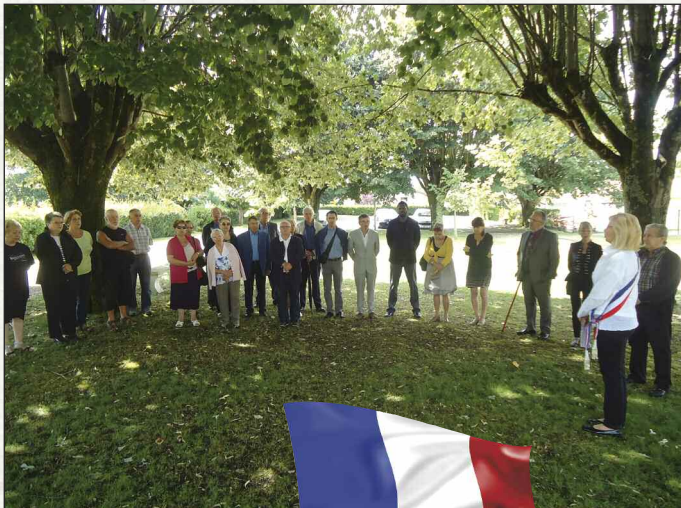


•] VIE DU VILLAGE

MARCHÉ NOCTURNE

Le temps magnifique de ce samedi 5 juillet est sûrement pour quelque chose dans la réussite de cette nouvelle édition de notre marché nocturne organisé par la municipalité, mais pas que...

En effet, une dizaine de producteurs (deux n'étaient pas présents pour des raisons personnelles) nous ont fait découvrir ou redécouvrir leurs produits et nous ont régalés. Les enfants ont pu jouer avec des jeux en bois installés dans la salle La Sablière. Les plus grands ont pu apprécier la prestation du groupe **Texas Martha and the House of Twang** qui a animé la soirée et nous a fait voyager dans un mélange de folk, de country, de blues...



CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET

Pour le 14 Juillet 2014 nous nous sommes réunis sous un ciel clément autour du monument aux morts pour commémorer la Fête nationale. Martine Talabot, première adjointe, a célébré cette cérémonie du souvenir en collaboration avec Serge Mallet, vice-président des Anciens combattants du canton de La Brède.

Élus et habitants de la commune se sont ensuite retrouvés en toute convivialité autour du verre de l'amitié offert par la municipalité.



•] VIE DU VILLAGE [•

UN ÉTÉ RICHE AU POINT RENCONTRE JEUNES

À l'heure de la rentrée scolaire, voici un petit retour sur les vacances d'été au PRJ.

Cette année la municipalité a proposé 3 camps pour les ados de la commune durant tout le mois de juillet. Les jeunes sont donc partis en séjour Multiglisse entre Hourtin et Andernos du 10 au 17 juillet où ils ont pu pratiquer diverses activités nautiques telles que le surf, le kayak de mer ou le catamaran. Ils ont ensuite participé à un séjour multi-activités du 21 au 27 juillet à Saint-Seurin sur l'Isle et à Frontenac. Là, ils ont pu goûter aux joies du moto-cross, de l'équitation ou encore du canoë-kayak et ont terminé la semaine en participant face à une autre équipe à un mini-raid basé sur le principe de la célèbre émission télévisée Koh-Lanta. Les jeunes Ayguemortais ont remporté le totem après avoir suivi une succession d'épreuves dont l'escalade sur falaise, la course d'orientation, le parcours à l'aveugle et la dégustation d'insectes. Pour finir, 12 jeunes de la commune sont



partis en séjour itinérant à vélo dans le sud-Gironde durant 5 jours. Ils ont bivouaqué chaque soir dans un endroit différent et ont ainsi pratiqué différentes activités culturelles ou sportives tout au long du camp comme le stand-up paddle et la visite des châteaux de Cadillac et Villandraut.

Après ces longs séjours riches en intenses émotions, le Point Rencontre Jeunes d'Ayguemorte a rouvert ses portes début septembre.

Ainsi à l'occasion de la fête locale, les jeunes ont assuré le service du repas du samedi soir. À la fin de la soirée, ils avaient effectué une petite collecte pour leur participation ; avec le soutien financier de la municipalité, ils ont pu pratiquer de l'ULM à Cabanac avec l'association Virages.

Si vous êtes intéressés pour nous rejoindre, le PRJ accueille les jeunes de 12 à 17 ans de la commune tous les vendredis soir de 20 h 30 à 22 h 30 et durant les vacances scolaires.

J. de Miranda



RENTRÉE SCOLAIRE ET TAP 2014

Rentrée scolaire 2014

La rentrée scolaire est toujours un grand moment à vivre pour petits et grands. C'est ainsi que le mardi 2 septembre, 145 élèves ont franchi le portail de l'école « Aygue-Marine » en toute sérénité. Nous souhaitons la bienvenue aux deux nouvelles professeures des écoles : Mme Chrétien et Mme Mourroux. La répartition se fait donc ainsi :

- Mme Lavigne a la classe des PS-MS (24 élèves).
- Mme Baronnet, la classe de MS-GS (24 élèves).
- M. Gagnou, la classe de CP (23 élèves).
- M. Lafargue, la classe de CE1 (25 élèves).
- Mme Chrétien, la classe de CE2-CM1 (21 élèves).
- Mme Linières, la classe de CM1-CM2 (27 élèves).

M. Lafargue reste directeur de l'école. Mme Mourroux complète les temps partiels et la décharge de direction. Ayant obtenu l'ouverture d'une sixième classe, la municipalité a profité de l'été pour faire installer un bâtiment préfabriqué dans la cour de l'école pour l'accueil de cette nouvelle classe. De nombreux travaux de rafraîchissement, de maintenance ont été réalisés dans l'école cet été par les employés municipaux pour le plus grand bien-être de tous.

Enfin, la municipalité a embauché une jeune fille, Mlle Camille Naoui en Contrat Aide Emploi (CAE) pour renforcer l'accueil au périscolaire et aux TAP (Temps d'Activités Périscolaires), ainsi qu'à la restauration scolaire.



TAP 2014

La municipalité s'est engagée à mettre en place les TAP (Temps d'Activités Périscolaires) conformément au décret du 24 janvier 2013 relatif à la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée scolaire 2013.

Cette année, la mise en œuvre des TAP connaît quelques réajustements d'ordre organisationnel. Les TAP ont lieu les lundis, mardis et jeudis de 16 h à 17 h. Le vendredi sera un moment d'accueil périscolaire. Les enfants inscrits pourront découvrir ou affiner leur initiation dans de nombreux domaines tels que la poterie, le vélo, le tennis, les percussions, de nouveaux jeux collectifs, l'informatique, ou les jeux de société. N'oublions pas les activités manuelles, animées par un personnel communal plein d'idées et d'initiatives qui permettent d'une part aux enfants de développer leur sens créatif et d'autre part aux parents de récupérer leur(s) enfant(s) librement dans cette tranche horaire.

L'aide aux leçons animée par Mme Cochu et M. Vigorie est renforcée cette année par la présence de M. Nass (ancien instituteur). Ces trois bénévoles interviennent les lundis, mardis et jeudis dans le temps périscolaire, après 17 h. En effet, leur action semble plus profitable à un plus grand nombre d'enfants dans ce créneau horaire.

Rappelons que dès 2001, la politique de la municipalité envers l'accueil périscolaire était déjà axée sur l'épanouissement et l'autonomie de l'enfant, son ouverture au monde extérieur et à l'environnement à travers de multiples activités, conformément au projet éducatif alors mis en place.



PROMENADE CANTONALE ÉDITION 2014

Près de 500 « marcheurs » ont convergé ce dimanche 21 septembre vers La Brède, commune accueillante. Cette année, les habitants d'Ayguemorte, Isle Saint-Georges et Cadaujac étaient invités à rejoindre Saint-Médard d'Eyrans pour un départ commun.

Traversant les vignes, la forêt, empruntant quelques propriétés privées et chemins ouverts pour l'occasion, nous nous sommes tous retrouvés en fin de matinée sur le parvis de l'église de La Brède pour une visite intérieure et extérieure organisée de main de maître par Piou Lacoste, architecte, membre de l'association Savoir et Images en Graves de Montesquieu. Moment privilégié puisque Piou Lacoste, dans les années 2000, s'est vu confier la responsabilité de travaux au niveau du clocher et de la façade.

Après une dégustation de vins de Graves et un pique-nique tiré du sac, nous nous sommes dirigés vers le château de La Brède pour découvrir ou redécouvrir le parc, la ferme, la cascade sur le Brousteyrot avec les commentaires d'un guide de la Réserve géologique de Saucats et enfin, la visite de la charmille commentée par une des guides du château.

En fin de journée, en présence de nombreux maires et élus du canton, un cocktail dînatoire animé par la Banda des Beuchigues, était offert par la municipalité de La Brède et très aimablement servi par plusieurs conseillères municipales.

Félicitations à l'Office de tourisme de Montesquieu et à l'association Savoir et Images en Graves de Montesquieu qui, cette année encore, ont su nous offrir une belle journée, riche en découvertes et en échanges.



NAISSANCES

LAHMAR Kamilia
née le 25 juin 2014

MONTIEL Eva
née le 18 juillet 2014

FOURCADE Owen
né le 19 août 2014

BALLANGÉ Emma
née le 25 août 2014

SALVIGNI Lyna
née le 1^{er} septembre 2014

PAVAGEAU Garance
née le 30 septembre 2014

MARIAGES

TAILLADE David et HAINAULT Catherine
mariés le 21 juin 2014

CHIES Renan et FONTANILLE Valérie
mariés le 2 août 2014

DÉCÈS

RODRIGUEZ Claire
décédée le 25 octobre 2013

MOREIRAS PÉREZ Selvita
née REQUEJO ALONSO
décédée le 3 octobre 2014

SUPERBIE Jacques
décédé le 10 octobre 2014

•] VIE ASSOCIATIVE [•

ASTA

Le club de tennis d'Ayguemorte accueille les enfants à partir de 5 ans, les jeunes et moins jeunes, débutants ou classés sur les deux courts et au club house.

Pour pouvoir utiliser les courts, il est indispensable d'être licencié au club.

Des cours sont assurés du lundi au samedi par un éducateur titulaire d'un brevet d'État spécialisé en tennis et des animateurs ayant suivi des formations.

Plusieurs équipes sont engagées dans le championnat d'hiver de Gironde et, au printemps, en championnat de la ligue de Guyenne. Une équipe de cadets participe aussi au championnat de Gironde et les enfants de l'école de tennis peuvent progresser en faisant des matchs inter-clubs.

L'ASTA organise de nombreuses manifestations tout au long de l'année.

Cette saison 2014-2015 a débuté par la participation du club à la fête du village : comme chaque année, c'est l'ASTA qui a tenu la buvette dans la bonne humeur !

Le 4 octobre, sous le soleil, l'équipe 2 féminine a organisé un tournoi double mixte ouvert à tous les licenciés du club. Une soirée moules-frites a clôturé cette super journée.

Du 9 au 25 octobre, a eu lieu le tournoi open qui a vu la participation d'une centaine de joueuses et joueurs venus de tout le département (et même de plus loin pour certains !). Ce tournoi de début de saison homologué par la Fédération Française de Tennis est très attractif : l'organisation et la qualité des matchs en font sa renommée.

Le 17 décembre, le club offrira un goûter de Noël aux enfants de l'école de tennis.

Et comme chaque année, le loto, le tournoi, la fête du club agrémenteront la saison tennistique !

La remise des prix du tournoi double mixte par Nicole, Régine et Marie



Les vainqueurs : Audrey et Fabien



La soirée moules-frites

Le bureau est composé d'une dizaine de membres rassemblés autour de son président, Cédric Auroux.

L'ASTA est un club de tennis très convivial et l'équipe dirigeante aura le plaisir de répondre à toutes vos demandes d'informations !

Venez nombreux nous rejoindre !

ASTA

49, avenue du Général de Gaulle
33640 AYGUEMORTE LES GRAVES
E-mail : asta.ayguemorte@gmail.com
Tél. 05 56 67 10 35

ENVIRONNEMENT (Rappels)



Bruits de voisinage

les horaires autorisés
par arrêté préfectoral du 5 octobre 2009
pour les **travaux de bricolage** et de **jardinage**
doivent être respectés :

Jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h 30 à 19 h 30

Samedis : de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Dimanches et **jours fériés** : de 10 h à 12 h.



Les **propriétaires** de **chiens**
sont **responsables des nuisances**
occasionnées par ceux-ci.

Ils doivent notamment veiller à ce que les aboiements
ne soient pas préjudiciables à la quiétude de leurs voisins.

•] ZOOM [• sur l'association ARTERRENATIFS



Cette nouvelle association 100 % ayguemortaise a vu le jour au cours de l'été 2013 sous l'impulsion de cinq jeunes originaires de la commune, avec le soutien du conseil municipal.

« ARTERRENATIFS » est la contraction des concepts suivants : des jeunes ayant le goût pour les activités artistiques (musique, arts de la rue, etc.) les mettent en valeur au sein même de leur territoire d'origine : notre charmante commune. Notons qu'une bonne partie des jeunes à l'origine de l'association a fréquenté le PRJ d'Ayguemorte (Point Rencontre Jeunes), ce qui a contribué à susciter chez eux le désir de s'impliquer dans la vie de la commune.



ARTERRENATIFS



Quentin Joly (président de l'association), Jade Rouby, Cédric Fabries, Maxime Chiffolleau et Benjamin Péré sont les jeunes à l'initiative de ce projet ayant pour thématique l'organisation de manifestations culturelles et sportives à destination de tous publics dans le but de dynamiser la vie communale.

Après avoir débuté grâce à une implication remarquable aux animations de la fête locale d'Ayguemorte 2013 (concerts gratuits à la salle de la Sablière, réalisation de tags et graffitis...), l'association a réitéré sa participation à la fête en 2014 en organisant notamment des concerts, des petits déjeuners et un atelier percussions. Ce fut à nouveau l'occasion pour les ARTERRENATIFS de démontrer leur capacité à divertir et à rassembler autour de thèmes qui leur sont chers.

En ce qui concerne le futur, les ARTERRENATIFS ne manquent pas d'idées pour organiser de nouveaux événements sur la commune et aux alentours. Pour cela ils comptent bien continuer à fonctionner avec leur réseau dans le but de mettre en place des concerts, tournois et autres activités artistiques et ludiques.



Comptant aujourd'hui plus d'une dizaine de membres la jeune association accueille toutes les bonnes volontés.

Pour les contacter :

Adresse mail
arterrenatifs@gmail.com

Site internet
<https://www.facebook.com/Arterrenatifs>

